



contact@lapisardi-avocats.fr



7, rue royale – 75008 Paris



33(0) 1 47 23 34 34



<http://www.lapisardi-avocats.fr/>

Le Cabinet LAPISARDI AVOCATS a la UNE du Monde du Droit

Lapisardi Avocats, créé par Sophie Lapisardi, s'appuie sur la pratique quotidienne de la visualisation de l'information juridique pour améliorer la relation avec ses clients, personnes publiques ou privées, dans le domaine du droit public des affaires.

Créé en mars 2016 par Sophie Lapisardi, qui a exercé 15 ans chez BL Avocats en qualité d'associée, Lapisardi Avocats est un cabinet de

niche en droit public des affaires qui intervient en conseil comme en contentieux auprès de personnes publiques (communes, communautés de communes, établissements public nationaux, organismes de sécurité sociale...) et de personnes privées (grands groupes comme PME) principalement en matière de contrats publics (marchés publics, concessions...) et en urbanisme et aménagement.

Rendre le conseil juridique opérationnel

L'objectif était au départ de "*mettre en place une structure agile qui puisse s'adapter aux mutations qui transforment la profession d'avocat*" explique Sophie Lapisardi.

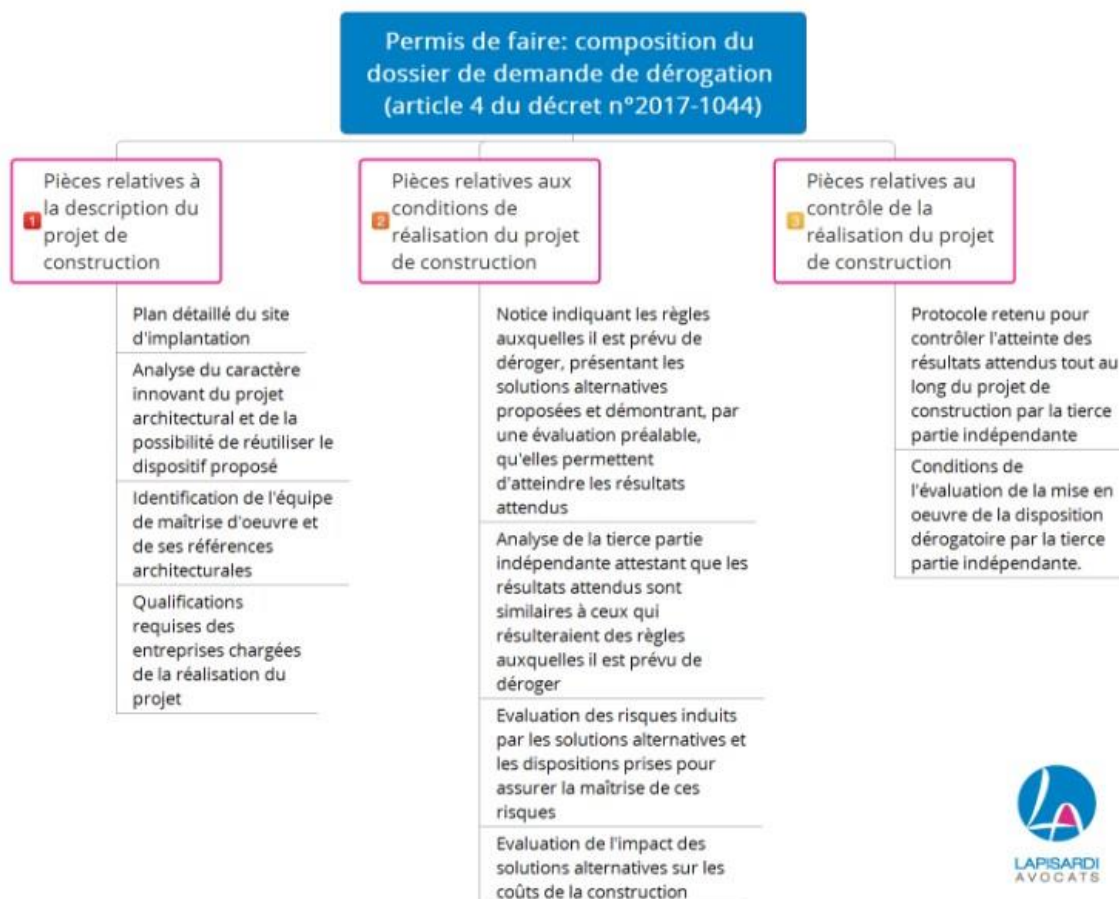
Aussi, afin de rendre le conseil juridique opérationnel, il faut le rendre accessible/compréhensible pour des non-juristes. "*En réfléchissant à la manière d'améliorer le service client, en observant mes clients qui ont souvent recours à des présentations, par exemple de type Powerpoint, pour rendre les choses concrètes, j'ai mis en place la pratique quotidienne de la visualisation de l'information juridique*", indique la fondatrice du cabinet Lapisardi Avocats. Pour ce faire, toute l'équipe du cabinet réalise des schémas dans les consultations juridiques, soit pour alléger le

texte, soit pour permettre une meilleure compréhension.

Pour Sophie Lapisardi, les clients ont besoin de concision car ils n'ont plus le temps de lire. Par ailleurs, elle estime que "*l'avocat doit être au cœur du projet du client. Or, il ne peut pas l'être s'il garde son jargon, s'il n'est pas capable de communiquer avec les mêmes outils d'information.*"

Ainsi, la grande majorité des consultations du cabinet comportent des synthèses sous la forme de tableaux ou schémas (voir exemple ci-après sur le permis de faire, ou comment déroger à certaines règles en matière de construction). Certains clients demandent même la réalisation de guides pratiques sur des questions pointues comme les risques en matière de commande publique.





Cette expérience acquise depuis plusieurs années, elle la met également au service de l'ACE (Avocats Conseils Entreprise) dont elle est Co-Présidente de la commission Droit Public et pour laquelle elle organise et coanime des ateliers sur le Design Thinking et la Visualisation de l'information juridique.

Si le cabinet se développe de manière "raisonnée" et accueillera prochainement un

quatrième avocat, Sophie Lapisardi souhaite davantage travailler avec les opérateurs privés (grands groupes comme PME) sur les questions de contrats publics et valoriser le savoir-faire du cabinet en matière de recours abusifs contre les autorisations d'urbanisme, notamment les permis de construire, et en matière de préemption auprès des promoteurs privés.

Article rédigé par Arnaud Dumourier – Le Monde du Droit du 11 juillet 2017